



EXTRAIT du REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 juin 2022

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-cinq juin à 10 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.

N°2-6

Etaient présents : M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, Mme Sandy LACROIX, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, Maires - Adjoints, M. Pascal CAVITTE, Mme Ana Maria FERREIRA, Mme Yvette FOURNIER, M. Michel BOUYOU, Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Yvon DELCHET, Mme Ayse TARI, M. Patrick BROQUERIE, Mme Zohra HAMZAOUI, M. Serge HULPUSCH, M. Clément VERGNE, M. Sébastien BRAZ, M. Raphaël CHAUMEIL, M. Henry TURLIER, Mme Micheline GENEIX, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 22 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mme Stéphanie PERRIER par M. Clément VERGNE, M. Fabrice MARTHON par Mme Ana-Maria FERREIRA, M. Jérémy NOVAIS par M. Bernard COMBES, M. Stéphane BERTHOMIER par M. Pascal CAVITTE, Mme Christèle COURSAT à partir de 12h25 par Mme Yvette FOURNIER, M. Michel BREUILH à partir de 12h30 par Mme Yvette FOURNIER, M. Gérard FAUGERES par M. Jacques SPINDLER, Mme Christine DEFFONTAINE par à partir de Mme. Christiane MAGRY-JOSPIN, Mme Aïcha RAZOUKI par Mme Sandy LACROIX, Mme Anne BOUYER par M. Henry TURLIER

Etait absent : M. Grégory HUGUE

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Election des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,
- Vu les statuts du Centre Communal d'Action Sociale,
- Vu sa délibération n°1-7 du 11 juin 2020 relative à l'élection des représentants au Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,
- Considérant que le Conseil Municipal a retiré la délégation du 3^{ème} adjoint, que le Conseil Municipal a procédé à l'élection d'un nouvel adjoint ; qu'un élu de l'Opposition a démissionné et a été remplacé ; qu'il convient de procéder au repositionnement politique d'élus au vu de l'évolution de leur situation personnelle,

- Considérant qu'il convient, dans ce contexte, de procéder à une nouvelle élection au scrutin secret à la représentation proportionnelle au plus fort reste pour représenter la Commune au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

1-Abroge délibération n°1-7 du 11 juin 2020 relative à l'élection des représentants au Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

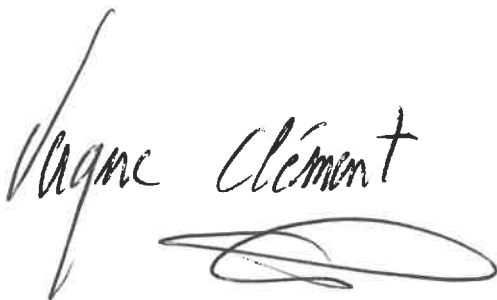
2-Sont élus au scrutin secret à la représentation proportionnelle au plus fort reste pour représenter la Commune au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale :

- Monsieur le Maire, Président de droit
- Madame Sylvie CHRISTOPHE
- Madame Christine COMBE
- Madame Zohra HAMZAOU
- Monsieur Jacques SPINDLER
- Monsieur Serge HULPUSCH
- Madame Christiane MAGRY-JOSPIN
- Monsieur Raphaël CHAUMEIL

3 - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr



Le secrétaire de séance



Transmis au Contrôle de Légalité le : 28 JUIN 2022
Date et ref de l'accusé de réception : 28 JUIN 2022

52-6-25062022
Publié le :